



Communiqué du 2 Novembre 2021

RTE vient de publier une première partie de son étude : « Futurs électriques 2050 », 6 scénarios pour la production d'électricité en France en 2050.

Tous les scénarios prévoient une très forte augmentation de la puissance éolienne installée sur terre ou en mer, avec des objectifs de 65 à 136 GW de puissance éolienne installée en 2050 contre 18 GW en 2021. 20 000 à 40 000 aérogénérateurs implantés dans les champs, le bocage, les forêts, les crêtes des montagnes, le long des côtes de Dunkerque à Marseille.

Une telle évolution ne sera possible pour RTE qu'aux conditions suivantes :

- Un soutien politique renforcé,
- La libération d'espaces fonciers aujourd'hui inaccessibles,
- La possibilité d'installer des technologies de plus grande taille,
- La réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation,
- Des incitations économiques pour l'installation d'éoliennes dans des zones moins venteuses.

Ce qui veut dire :

- Une forte pression sur les collectivités locales et les ruraux,
- Une diminution des protections réglementaires environnementales ou d'urbanisme,
- Des machines de 250 mètres de haut et 150 mètres d'envergure aujourd'hui, combien demain ?
- Moins d'études préalables et de contrôle des dossiers d'implantation,
- De nouvelles subventions et garanties d'état.

Pour RTE, l'impact environnemental de l'éolien se limite à la destruction de la biodiversité sur le socle et ses accès, soit une infime partie des territoires déjà artificialisés en France.

Aucune analyse ni même mention :

- Des surfaces nécessaires au déploiement complet des sites éoliens (distances entre machines forcément importante, faible densité énergétique des sites), soit des dizaines de milliers de km² (5 à 8 % de la superficie du pays) à proximité de ces machines industrielles géantes,
- Des nombreuses contraintes qui s'imposent (distance aux habitations, relief, environnement, aviation, télécommunication ...) et qui conduisent à la fragmentation des sites (mitage) ou à l'occupation des sites restés les plus protégés (forêts, crêtes, océan ...),
- Des protections et classements intervenus, certains depuis des siècles, pour protéger les espaces agricoles et naturels de toute urbanisation et industrialisation (PLU, Scott, Parcs Naturels régionaux ou marins, ZNIEFF, Natura 2000 ...),
- De la Charte de l'environnement et de 3 de ces objectifs prioritaires : la biodiversité, les paysages et le patrimoine, le cadre de vie des riverains et leur santé,
- Du rejet des éoliennes par la grande majorité des riverains et collectivités locales (voir les résultats des référendums locaux et les rejets par les conseils municipaux).

Les scénarios de l'étude « Futurs électriques 2050 » de RTE impliquent tous une forte industrialisation des espaces ruraux agricoles et naturels. Vent de Colère ! Fédération Nationale demande le retour à des solutions n'impactant pas lourdement le territoire et les espaces maritimes français.